

# Conseil Municipal du 9 mars 2015 à 19 H 30.

## Compte rendu

**Présents** : E. BAHY, R. BAZIN, M. BEAUFREZ, A. FESSLER, L. GOTTI, H. GRISEY, JP GRUEBER, N. IRENEE, A. ISBLED, M.A. MANIER, J. PETITJEAN, C. PHILIPPON, S. SANNER, G. GUYON Maire Honoraire.

**Excusés** : M. HAMELIN procuration à R. BAZIN, M. KROMER procuration à L. GOTTI.

**Secrétaire de séance** : Hervé GRISEY

En préambule du Conseil Municipal, Monsieur René BAZIN invite Monsieur Gérard GUYON, en qualité de Maire Honoraire, à s'installer à la table des conseillers et à prendre la parole s'il la demande.

Délibération n°7/2015

1. **Désignation secrétaire de séance** : Monsieur Hervé GRISEY est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n°8/2015

2. **Approbation du procès-verbal de la séance précédente** : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2015.

Délibération n°9/2015

3. **Modifications budgétaire : régularisation exercice 2014**: Le Conseil Municipal régularise, à l'unanimité, deux décisions modificatives prises sur l'exercice 2014 :

- Décision 14/2014 : Inscription de la subvention « Aménagement d'un espace pédagogique » pour 15 029, 59 € (article 1321 op201302).
- Décision 15/2014 : Transfert de crédits des travaux de régie de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour 15 000 €.

### SECTION INVESTISSEMENT

Article 21318/21 autres bâtiments publics – DEPENSES..... - 15 000 €

Article 2313/040 constructions – DEPENSES..... + 15 000 €

### SECTION FONCTIONNEMENT

Article 022/022 dépenses imprévues – DEPENSES..... - 15 000 €

Article 722/042 immobilisations corporelles – DEPENSES..... + 15 000 €

Délibération n°10/2015

4. **Subvention Lycée Professionnel Villersexel**: le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, le versement de 150 € au Lycée Professionnel de Villersexel pour permettre à une lycéenne d'Étueffont de participer à un voyage culturel et pédagogique dans la Région PACA.

Délibération n°11/2015

5 **Voyage d'étude à Montbozon** : le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, le versement de 150 € à la Maison Familiale Rurale de Montbozon pour permettre à un lycéen d'Étueffont de participer à un voyage d'étude en Haute Savoie.

Délibération n°12/2015

6. **Subvention pour le Collège de Rougemont le Château** : le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, le versement de 280 € (20 € par élèves) au collège de Rougemont le Château pour organiser un voyage en Grande Bretagne pour les classes de 3<sup>ème</sup>.

Délibération n°13/2015

7. **Subvention énergies renouvelables** : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier les critères d'attributions de la subvention « énergies renouvelables ».

- elle sera attribuée sous condition de revenus (en se basant sur les critères EFFILOGIS)

Nombre de personnes composant le foyer	Revenu fiscal de référence des ménages aux ressources modestes
1	18 332 €
2	26 811 €
3	32 242 €
4	37 669 €
5	43 117 €
Par personne supplémentaire	5 431 €

*Dans le cas des couples non mariés, les deux revenus seront cumulés. Un enfant compte pour une personne qu'il soit en garde alternée ou non.*



Les revenus doivent être inférieurs aux valeurs ci-dessus. Les ressources prises en compte sont celles du Revenu Fiscal de Référence (RFR) des personnes propriétaires occupants le ménage (selon avis d'imposition sur le revenu de l'année N-2 ou N-1 si plus favorable).

15 % des frais afférents aux installations neuves (fourniture et pose) seront versés dans la limite maximum de 600 €, non cumulable. Les installations concernées sont la géothermie, l'aérothermie, le solaire, le bois et les foyers fermés.

Délibération n°14/2015

**8. Prix du stère de bois** : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 37 € le stère le prix de vente du bois de chauffage.

**9. Elections départementales 2015** : Une planification des permanences des bureaux de vote est faite pour le 22 et 29 mars prochain. Priorité est donnée aux personnes non élues pour choisir leurs créneaux de présence aux bureaux de vote.

Délibération n°15/2015

**10. Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité** : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la télétransmission des actes au contrôle de légalité et des actes budgétaires. La délibération non signée sera envoyée pour contrôle en Préfecture et la délibération signée restera en Mairie.

Délibération n°16/2015

**11. Assurances statutaires** : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de charger le Centre de Gestion du Territoire de Belfort de négocier et de conclure pour la commune d'Étueffont un contrat groupe d'assurance couvrant les risques liés à l'absentéisme des personnels territoriaux.

#### **12. Infos diverses**

12-1 – Liste des bénévoles pour le marché du terroir du 3 mai 2015 (distribution du compost).

12-2 - Une opération taille et greffe se déroulera le 21 mars 2015. Rendez-vous à 9h00 sur le parking de la Piscine (prévoir bottes et sécateurs).

#### **13. Divers**

13-1 – L'association la Récréative organise le samedi 14 mars 2015 à 14h00 le carnaval. Départ devant l'EISCAE. Trajet Grande Rue, Rue de Lamadeleine et Rue de l'Usine.

13.2 – Recensement : 1446 habitants. 32 logements ou maisons vides. Le calcul définitif sera donné fin 2015.

13-3 – Le centre APF pose la première pierre à Belfort fin juin et déménagera d'Étueffont en 2017.

13-4 – Excès de vitesse : la gendarmerie a effectué plusieurs contrôles.

13-5 – Comité des fêtes : 9 retours positifs du papier mis dans la boîte aux lettres des administrés.

13-6 – Comité Sécurité : inscription de Chantal PHILIPPON, Laurent GOTTI, Marianne BEAUFREZ, René BAZIN, Alain FESSLER, Jean-Paul GRUEBER, Jacques PETITJEAN et Hervé GRISEY. Ce comité est ouvert à la population.

13-7 – L'inauguration du cabinet médical se déroulera le samedi 11 avril 2015 à 11h00. Une réunion de préparation sera programmée une semaine avant.

13-8 – Prochaine réunion du Conseil Municipal le vendredi 3 avril à 19h30.

13-9 – Le Maire présente le compte rendu du coureur qui était passé à Étueffont pour les Papillons Blancs (il a récolté environ 5 500 € pour les associations « les Papillons Blancs » et « Roseau »). Le journal de sa marche « Warmeriville-Arre en courant » est disponible pour consultation en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.

Le Maire,  
René BAZIN.

